



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 069-200058493-20260204-C_20260204_06-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20260204_06

APPROBATION DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

Rapporteur : Monsieur Ikhlef CHIKH, Vice-Président (Affaires juridiques et marchés publics)

Le 4 février 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 28 janvier 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy à Villeurbanne, allée Assia DJEBAR, salle Candela (rez-de-chaussée) sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Myriam FONTAINE, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAĪ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Noëlle MAGAUD (Genay), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-La-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Gérald MUNGENAST (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Jacques CARTIER (Collonges-au-Mt-d'Or), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Michel MAZUEL (Fontaines-sur-Saône), Andreu CALVO HUGUET (Francheville), Isabelle FERNANDES (Givors), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Eric RAMOS (Jonage).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon)
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que :

Acteur de la transition énergétique, le SIGERLy accompagne les collectivités dans la prise en compte des enjeux environnementaux, climatiques, sociaux et économiques.

À l'instar de nombreuses collectivités, la commande publique constitue un levier central de l'action du syndicat. Par les volumes financiers qu'elle mobilise, elle permet d'orienter les pratiques économiques vers des modèles plus durables et plus responsables.

L'intégration progressive de critères environnementaux et sociaux dans les achats publics favorise l'innovation, soutient les entreprises engagées et contribue à une utilisation plus sobre et plus efficiente des ressources publiques.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans un cadre réglementaire en constante évolution, qui renforce le rôle de l'achat public en matière de transition écologique, d'inclusion sociale et d'économie circulaire. Elle permet par ailleurs de mieux répondre aux orientations nationales en matière d'achats responsables et aux objectifs fixés par les textes législatifs récents relatifs au climat, à l'économie circulaire et à la responsabilité sociale des acheteurs publics.

Dans ce contexte, le SIGERLy a fait le choix volontaire de se doter d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER). Cette intention est formellement inscrite dans le plan de mandat 2020-2026.

L'élaboration d'un SPASER constitue un cadre stratégique structurant.

Il permet de mobiliser la commande publique au service du développement durable, de la justice sociale et du soutien à l'économie locale.

Sur le plan opérationnel, l'adoption de ce schéma vise également à structurer les pratiques internes, à accompagner les équipes en charge des marchés, à renforcer la cohérence avec les engagements environnementaux et sociaux du SIGERLy. Le SPASER du SIGERLy a été conçu comme un outil évolutif, itératif et pragmatique. Il s'articule avec les démarches déjà engagées par le syndicat notamment en matière de responsabilité sociétale des organisations (RSO).

Il permettra de valoriser et mettre en lumière les pratiques existantes et à venir, à travers des fiches actions illustrant les engagements concrets sur les enjeux environnementaux et sociaux.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Ikhlef CHIKH, Vice-Président (Affaires juridiques et marchés publics)

Le Comité syndical :

APPROUVE le principe d'offrir au SIGERLy un cadre stratégique volontariste à ses achats sous la forme d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables ;

APPROUVE le projet de SPASER annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 069-200058493-20260204-C_20260204_06-DE

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 41 (115 voix)

Contre : 1 (1 voix)

Abstention : 1 (2 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.